

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le 24 juin à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 44

Artenay : M. GUDIN Pascal ; Mme SOUBIEUX Annie	Cormainville : M. LEGRAND Jean-Luc	Ruan : M. VANIER Didier ; Mme SEVIN Pauline
Baigneaux : Mme PEILLON Chantal	Dambron : Mme DENIZET Maryvonne	Saint-Péravy la Colombe : M. PELE Denis
Bazoches les Hautes : M. JOHIER René	Fontenay sur Conie : M. DAUBIN Gérard	Saint-Sigismond : Mme SALLE Josette
Bougy lez Neuville : Mme MAROIS Isabelle ; M. PATY Gérard	Gémigny : M. CAILLARD Joël	Saint Lyé la Forêt : Mme BEAUDHUY Nicole ; Mme LAUNAY Monique
Boulay les Barres : M. PIEDALLU Maurice ; Mme LAMY Brigitte	Gidy : M. JOURDAIN Jean-Christophe	Santilly : M. LACHAUME Jean-Paul
Bricy : M. AUBERT Dominique ; M. PICAULT Frédéric	Huêtre : M. PERDEREAU Pascal	Sougy : M. SEVIN Christophe ; M. POURADIER Serge
Bucy le Roi : M. NODIMAR Didier	La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL Fabienne	Terminiers : M. PERDEREAU Denis
Chevilly : M. TEXIER Bernard ; Mme GOULARD Nelly ; M. JOLLIET Hubert	Lion en Beauce : M. DUPRE Fabrice	Tournoisis : M. LOUIS Thierry ; M. JEFFRAY Christophe
Coincez : M. DELLA Monica ; M. HURAUULT Jean-Claude	Orgères en Beauce : M. BOURGEOIS Mathieu	Trinay : Mme GUIDEZ Monique
Courbehaye : Mme MEYER Patricia ; Mme DAUVERGNE Angeline	Patay : Mme SEVESTRE Michelle	Villamblain : M. CLAVEAU Dominique
	Poupry : Mme MENARD Suzanne ; Mme. SANTOS AFONSO Nadine	Villereau : M. RICHARD Jean-Louis

Procuration : 1 (Mme LAMY Brigitte donne pouvoir à M. PIEDALLU Maurice ; Boulay les Barres)

Votants : 44 voix (2 voix pour Chevilly)

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 09h40.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 SIRTOMRA

Le président du syndicat compétant doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service dans les six mois à compter de la date de l'adoption du compte administratif 2014. Ce rapport permet d'assurer une certaine transparence auprès des usagers du service, tel que le prévoit l'article L2224-5 du CGCT.

Une fois adopté, celui-ci devra être présenté par les délégués à leurs conseils municipaux respectifs.

Le président présente le rapport structuré comme les années précédentes : Présentation de l'établissement public, Organisation du service et tonnages, Coût du service, Mesures de prévention, Communication, Tableau de synthèse.

En 2014, le syndicat a renouvelé le parc de colonnes à verre et a conventionné avec de nouveaux éco-organismes en déchetterie tels que : ECO DDS, DASTRI, ECO MOBILIER.

Les tonnages d'ordures ménagères continuent de baisser et sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. La collecte sélective stagne et reste proche de la moyenne nationale, il faut persévérer pour atteindre l'objectif fixé par Eco-Emballages qui est de 50 kg/habitant.

Les tonnages du verre restent inférieurs à la moyenne nationale malgré les efforts de communication et de sensibilisation. Il faut optimiser des points plus stratégiques sur l'emplacement de certains PAV.

Les apports en déchetteries sont encore en forte augmentation notamment les déchets verts (+ 19,08%), le tout-venant (+ 12,96%) et les gravats (+ 9,41%).

Le marché d'exploitation des déchetteries arrive à échéance au 1^{er} mars 2016, et reconductible jusqu'en 2017. L'assemblée approuve la proposition du bureau de reconduire le marché afin de mieux appréhender les possibles aménagements réglementaires.

La mise en place de la convention ECO DDS en janvier 2014, pour la collecte des déchets toxiques des ménages a permis une nette économie sur le coût du service.

Malgré l'augmentation des apports en déchetterie mais aussi l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier (de 7% à 10%), le coût global du service n'a progressé que de 0,91%.

En conclusion, les résultats sont satisfaisants pour la qualité de la collecte et du tri. La recherche de sources d'économies dans la gestion des déchetteries est à poursuivre pour limiter l'impact de la forte augmentation des tonnages.

Le tableau de bord de synthèse présenté en page 16 permet aux délégués de résumer le rapport du SIRTOMRA à leurs conseils municipaux.

L'assemblée adopte à l'unanimité (44 voix) le rapport annuel 2014 du SIRTOMRA sur le coût et la qualité du service.

3. DEMANDE D'EXONERATION TEOM 2016

Il s'agit de statuer sur les demandes d'exonération de TEOM 2016 des entreprises qui gèrent par des contrats privés la collecte et le traitement de leurs déchets. Pour mémoire, le SIRTOMRA accorde cette exonération sur présentation d'une preuve de prise en charge des déchets et d'une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'utilise aucun service du SIRTOMRA.

Trois pièces sont demandées:

- un courrier de demande d'exonération,
- une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'utilise aucun des services du SIRTOMRA (collecte en porte à porte, en déchetteries, en apport volontaire)
- un justificatif de leur gestion des déchets avec valorisation d'une partie au moins.

La délibération d'exonération doit être prise avant le 15 octobre précédant l'année d'exonération et est valable un an.

L'assemblée prend connaissance des dossiers suivants :

COMMUNE	DEMANDEUR	SITE A EXONERER
ARTENAY	MBLD - 15 Place des Halles BP 199 - 28004 CHARTRES CEDEX	MBLD 20 rue de la Gare 45410 ARTENAY
	SIRTOMRA 6 rue félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE ARTENAY Route de neuville aux Bois 45410 ARTENAY
CERCOTTES	SCI DU 9 RN 20 9 RN 20 45520 CERCOTTES	TRANSPORTS BOUCHER 9 RN20 45520 CERCOTTES

NEUVILLE AUX BOIS	SARL THIERRY PERCHE 3 rue des Selliers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	SARL THIERRY PERCHE 3 rue des Selliers 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	KLEBER MALECOT - 24-26 avenue de Verdun 45170 NEUVILLE AUX BOIS	MALECOT 26 avenue de Verdun 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	INTERMARCHÉ - SA MURLAUR 63 rue de St-Germain 45170 NEUVILLE AUX BOIS	INTERMARCHÉ et Bistrot du Marché 63 rue de St-Germain 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE DE NEUVILLE AUX BOIS ROUTE DE MONTIGNY 45170 NEUVILLE AUX BOIS
ORGERES EN BEAUCE	MBLD - 15 Place des Halles BP 199 - 28004 CHARTRES CEDEX	MBLD - 8 rue de la Gare 28140 ORGERES EN BEAUCE
	SCEAL - 15 Place des Halles 28004 CHARTRES CEDEX	SCEAL - PARCELLE 148A 28140 ORGERES EN BEAUCE
	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE D'ORGERES EN BEAUCE ZONE D'ACTIVITE 28140 ORGERES EN BEAUCE
PATAY	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE DE PATAY ROUTE DE GUILLONVILLE 45310 PATAY
SOUGY	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	ANCIEN QUAI DE TRANSFERT ROUTE DE PATAY SOUGY

L'assemblée, vus les dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI et les critères d'exonération et après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 voix)

- Exonère les entreprises citées ci-dessus de la TEOM pour l'année 2016
- Rappelle que seules les entreprises sont exonérées et précise que les logements liés à ces entreprises ne peuvent pas être exonérés,
- Rappelle que cette délibération est annuelle et qu'une nouvelle demande avec pièces justificatives doit être présentée spontanément par l'entreprise avant le 1^{er} octobre pour l'année suivante (dernier délai légal de délibération : 15 octobre)

4. DECHETTERIES

TRAVAUX

Suite à la visite commune d'inspection du 2 mars 2015, divers travaux ont été décidés.

Les sociétés retenues pour la réalisation des travaux sont :

- Crambes : Aménagement et reprises d'enrobées pour les 4 déchetteries
- Pescheteau : Plantation de « pyracantha » épineux pour la déchetterie de Neuville aux Bois et d'arbustes à Patay
- Le Brun : Renforcement des poteaux et des grilles pour la déchetterie de Neuville aux Bois

Les panneaux d'information à l'entrée des déchetteries sont en cours de pose.

VISITE SOCOTEC

Le régime de déclaration auquel sont soumises les déchetteries va se durcir.

Véolia a anticipé en faisant un état des lieux et a ensuite diligenté le bureau de contrôle SOCOTEC pour un diagnostic. Celui-ci a été réalisé en juin 2015.

Les non-conformités majeures recensées portent essentiellement sur les bacs de rétention.

ECO-MOBILIER

Le SIRTOMRA a signé avec Eco-Mobilier un contrat territorial de collecte des DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) pour les 4 déchetteries avec une mise en place des bennes échelonnée sur +/- 4 ans.

La 1^{ère} benne sera installée le 1^{er} juillet à la déchetterie de Neuville aux Bois.

Un programme d'information est mis en place pour les usagers.

Les tonnages collectés dans la benne DEA rapporteront 20 € la tonne alors qu'ils coutaient +/- 160€ la tonne lorsqu'ils étaient déposés dans une benne tout-venant.

5. COMMUNICATION

Journal du syndicat + guide du tri

Le président informe l'assemblée de la sortie du journal du syndicat « N'en jetez Plus ! Printemps 2015 » et d'un nouveau guide du tri. La distribution est habituellement assurée par un prestataire, dernièrement empêché pour cause de maladie. Après avoir sollicité les mairies pour une distribution exceptionnelle, le président remercie les communes d'avoir répondu favorablement.

Site Internet

www.sirtomra.fr a été rafraichi et apporte une meilleure lisibilité des informations du syndicat, notamment sur la communication, les horaires de déchetteries, les actualités, etc... .

La nouvelle formule permettra surtout un meilleur référencement du site, donc un accès plus direct pour les usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h40.